



La méthanisation prend un coup de barre

A Aurillac, deux méthaniseurs sont passés devant le juge. Ça schlingue !

AURILLAC, vendredi 19 novembre, s'est joué, selon l'un des avocats des parties civiles (M^e Jacques Verdier), le « premier procès sur les dévoiements et dérives de la méthanisation ». Pas moins de neuf heures d'audience...

Vertueuse, la méthanisation ? A priori, oui : produire du biogaz (avant d'en faire de l'électricité et de la chaleur) à partir des déjections animales tout en recyclant leurs résidus (le digestat) en super-fertilisant, il n'y a pas plus écolo. L'Etat pousse donc à la roue et subventionne allègrement.

Mais, dans le Cantal, 21 riverains, six exploitants agricoles, un transporteur routier, trois associations environnementales, la fédération locale de pêche et deux services de

l'Etat ont vite déchanté. Ils ont porté plainte pour « rejet en eau douce de substance nuisible », « déversement d'une substance dans les eaux souterraines », « exploitation d'une installation classée malgré une suspension administrative », « non-déclaration d'accident »...

Qui vole un œuf pourri

Dans leur viseur, l'entreprise Salers Biogaz et ses deux méthaniseurs, implantés en pleine cambrousse, à 10 km l'un de l'autre (« Le Canard », 4/11/20). Inauguré en septembre 2017, le premier a tenu dix-huit mois avant d'exploser, à la suite de la fissure d'une cuve. « Erreur de conception », plaide le pédégé, Olivier

Bouttes, à la barre du tribunal correctionnel. Aujourd'hui, c'est une ruine, qui sert de lieu de stockage au second, lequel a été mis en service mi-2018.

Celui-là pollue en continu depuis deux ans un ruisseau en lui balançant du jus de fumier. Les causes ? Un joint de casier qui lâche, une panne de courant, un bassin qui déborde à cause d'une forte pluie, une digue qui se fissure à cause de la sécheresse...

A la barre, le pédégé et ses employés ne font pas les malins : « Je ne peux pas vous répondre », « Je ne comprends pas », « Ce n'est pas remonté jusqu'à moi ». Conséquences : cocktail d'odeurs d'œuf pourri, nuées de mouches pour les riverains, diarrhées, cures d'amaigrissement, avortements ou mort pour vaches, veaux, truites, goujons, vairons... « Une activité de Pieds-Nichelés », « des gens sans foi ni loi », « de l'amateurisme », pour les avocats des parties civiles et le procureur.

Lesquels réclament au total 250 000 euros d'amende, 291 729 euros de dommages et intérêts, de la prison avec sursis (un an pour le pédégé, six mois pour l'un des responsables du site) et l'interdiction d'œuvrer dans la méthanisation pendant cinq ans. Détail : le deuxième méthaniseur est toujours en activité... Le jugement tombera le 20 janvier. Stoppera-t-il la grande marche en avant des méthaniseurs ?

Barbara Pompili, le 12 mai dernier devant le Sénat, à propos d'incidents du même tonneau, minimisait : « Nous de-

vous donc mieux maîtriser les risques et les nuisances. Les incidents des dernières années le montrent bien : il y va de la protection de l'environnement comme de l'acceptabilité des projets. » On avance, donc : pas moins de 1 308 méthaniseurs déjà existants, 175 méthaniseurs actuellement en construction, 623 autres en projet... Et ce n'est pas fini : il est officiellement promis d'atteindre les 10 000 à l'horizon 2030 !

Avis de déchets

Pour les faire tourner, c'est déjà compliqué. Le patron de Salers Biogaz a reconnu avoir fait venir par camions depuis la Marne des patates impropres à la consommation, ou encore des fientes de volaille en provenance de Bretagne... Mais ce n'est pas assez ! C'est qu'ils sont gourmands, ces méthaniseurs, et si coûteux qu'il faut les rentabiliser à tout prix. Or les déchets animaux et végétaux ne suffisent pas à calmer leur appétit. Heureusement, en 2016, le législateur a autorisé les tenanciers de ces merveilleuses installations à ajouter dans leurs cuves jusqu'à 15 % de maïs ou de blé, logiquement destinés à la consommation des ménages, ou alors de l'avoine, du seigle, des pois fourragers et autres cultures destinées au bétail (et, là, ils peuvent en mettre autant qu'ils veulent). Champagne ! « Du coup, des terres sont massivement accaparées, on parle de l'équivalent de trois

départements d'ici à dix ans. Le prix du foncier grimpe, les sols ont du mal à se régénérer », note Georges Baroni, de la Confédération paysanne. Le CSNM, Collectif scientifique national méthanisation raisonnée, complète la liste : nombreuses nuisances locales (olfactives surtout), incidents et accidents à répétition (comme à Châteaulin, où, en août 2020, à la suite d'un déversement dans l'Aulne, 18 000 personnes avaient été privées d'eau potable pendant plusieurs jours), fuites de gaz à effet de serre, impacts négatifs sur les sols dus à l'épandage de digestat, et tout cela largement subventionné par l'Etat, qui rachète à bon prix garanti le biogaz... Pour le méthane, un bonnet d'âne ?

Professeur Canardeau

HALTE AUX MAUX-VALISES !

Pourquoi le nombre de bagages oubliés dans les gares a-t-il triplé en trois ans ? La SNCF, qui voit s'allonger la facture, avance des explications (Huffington Post, 18/11) : « Le port du masque gêne la vue des voyageurs et crée un angle mort facilitant l'oubli des affaires. La vérification du passe oblige les voyageurs à poser leurs bagages le temps de montrer patte blanche, et ils oublient de les reprendre. » Pour enrayer cette épidémie, la SNCF a imaginé un geste barrière : nommer un Monsieur Bagages abandonnés...

... Qui a promis de les recueillir chez lui ?

VOUS N'AVEZ PAS ONDES ?

Pour « empêcher ses voisins de se connecter en WiFi sur la box de son appartement », un habitant de Clermont-Ferrand a utilisé un brouilleur de téléphonie mobile. Résultat : d'importantes perturbations sur le réseau local et l'intervention de « six policiers encagoulés, casqués et armés de fusils d'assaut » (« L'Union », 20/11).

Il paraît que, depuis, les habitants de l'immeuble sont un peu brouillés avec leur voisin.

PLAN GOUVERNEMENTAL CONTRE LE MAL-ÊTRE AGRICOLE



TOUT VA TRÈS BIEN, MA

